

## BULLETIN D'INSCRIPTION : VIDE GRENIER

À retourner avant le 31 août 2018

Horaires : installation possible à partir de 5 h 30 / Départ à 17 h 30

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) (rue et ville) : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

- participe au vide-grenier du 30 septembre 2018,
- réserve \_\_\_\_\_ m pour mon stand (minimum 2 mètres) au prix de 4 € par mètre,
- joins un chèque à l'ordre de l'OMALT de \_\_\_\_\_ x 4 € soit un total de \_\_\_\_\_ €,
- joins une copie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité,
- joins un chèque de caution de 50 € établi à l'ordre de l'OMALT, qui sera renvoyé si l'emplacement est rendu propre à la fin du vide-grenier,
- joins une enveloppe timbrée à mon nom pour le retour du chèque de caution,
- atteste sur l'honneur que les biens mis en vente ont une origine régulière,
- certifie vendre des objets qui n'ont pas été « achetés pour être revendus »,
- autorise la mairie à utiliser mon adresse mail pour m'envoyer des informations communales.

*Extrait de la circulaire du 4 juin 1999 relative à la réglementation des brocantes communales :  
Je peux vendre si je propose à la vente des articles qui n'ont pas été achetés pour être revendus.  
Ma participation aux brocantes revêt un caractère exceptionnel*

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et ne participer qu'à deux vide-greniers dans l'année 2018.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature :



## REGLEMENT

### VIDE-GRENIER DU 30 SEPTEMBRE 2018

- En raison des mesures de sécurité, l'accès au site du vide-grenier pour les véhicules des exposants ne sera possible que :
  - Pour l'installation entre : 5h30 et 7h30
  - Pour le départ à partir de 17h30Les accès seront fermés par des véhicules de service entre 7h30 et 17h30.  
Seuls les véhicules de secours auront libre accès
- L'exposant est prié de laisser l'endroit propre, si tel est le cas le chèque de caution lui sera renvoyer à l'aide de l'enveloppe timbrée jointe au bulletin d'inscription.
- En cas de réservation multiple sur un même stand (plusieurs exposants inscrits sous une seule réservation) seule la personne dont le nom figurera sur le bulletin de réservation sera tenue pour responsable du stand
- Il est important que le nom figurant sur le bulletin d'inscription et celui figurant sur la copie de la pièce d'identité ainsi que sur le chèque de caution soit identique
- Aucun remboursement de la réservation ne sera effectué en cas de désistement
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché aux puces
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite
- Toute déclaration et (ou) vente frauduleuses seront sanctionnées
- Si un stand est constaté « professionnel » sans autorisation préalable de l'OMALT, celui-ci sera fermé et devra patienter jusqu'au soir pour repartir afin de ne pas perturber le déroulement du vide-grenier.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'OMALT est seul juge et peut même procéder à l'exclusion du contrevenant sans remboursement ni aucun dédommagement.
- Toute réservation non accompagnée de son paiement, de son chèque de caution, de la copie de la pièce d'identité ne sera pas prise en compte
- Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée en mairie et seront attribuées dans la limite des places disponibles
- Aucun emplacement attribué les années passées ne peut être garanti, sauf pour les habitants du secteur du vide-grenier qui souhaitent exposer devant leur domicile, ce qui ne les dispense pas de déposer leur réservation dans le délai imparti
- Les exposants seront informés par mail de leurs emplacements à partir du jeudi 27 septembre 2018.
- Ce règlement a été déposé à la Mairie de Souffelweyersheim.

La Présidente de l'OMALT

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Les destinataires des données sont la Mairie et l'OMALT de Souffelweyersheim et serviront à l'organisation du vide-grenier du 30 septembre 2018 à Souffelweyersheim. Ces données seront conservées pour une durée de 1 an. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la mairie de Souffelweyersheim.